

Pèlerinage diocésain en Terre Sainte du 21 février au 2 mars 2023 (soit 10 jours et 9 nuits)



Fiche d'informations

Date limite d'inscription : 15 novembre 2022

L'inscription au pèlerinage s'adresse à des personnes ayant la capacité de pouvoir marcher environ 5 kilomètres par jour et de tenir la position debout de façon prolongée. En s'inscrivant, le pèlerin atteste de cette capacité.

DESTINATION : Israël et Palestine

Date de départ : 21/02/2023 depuis l'aéroport Paris Charles de Gaulle pour Tel-Aviv

Date de retour : 02/03/2023 arrivée à l'aéroport Paris Charles de Gaulle depuis Tel-Aviv

TRANSPORT :

Voyage en avion sur vols réguliers avec escale de Swiss airlines ou Turkish airlines ou équivalent. Les documents nécessaires avec les horaires seront remis « en temps utile avant le début du voyage ».

Sur place, mise à disposition d'autocars climatisés de bon confort.

INSCRIPTION :

Le dossier est à retourner complet et signé accompagné du règlement au Service diocésain des pèlerinages avant le 15 novembre 2022.

Les dossiers complets reçus après cette date seront inscrits sur liste d'attente, par ordre d'arrivée. La validation de l'inscription se fera dans la limite des places restantes ou libérées par des annulations.

Prix total TTC : 1.895€ en chambre double (supplément chambre simple : 555€). Ce prix est calculé sur la base de 40 participants minimum et établi sur la base des tarifs connus au 23/3/2022.

Le montant total du pèlerinage est à régler à l'inscription. Il peut être échelonné en plusieurs chèques avec un acompte de 300€ par personne à l'inscription. Le solde devra être encaissé 45 jours avant le départ. Les chèques sont à libeller à l'ordre de : « SERV DIO PELERINAGE – Terre Sainte ».

CE PRIX COMPREND, PAR PERSONNE :

- le transport aérien sur vols réguliers, en classe économique,
- les taxes d'aéroport et de sécurité,
- la mise à disposition d'un autocar climatisé et de bon confort pendant toute la durée du circuit,
- les services d'un guide professionnel francophone durant tout le pèlerinage,
- l'hébergement en chambre double en hébergements religieux et hôtels 3 étoiles (normes locales),
- la pension complète du dîner du premier jour au déjeuner du dernier jour,
- les audiophones,
- les pourboires pour le guide, le chauffeur, les hébergements et les restaurants,
- l'assurance assistance et rapatriement MUTUAIDE,
- la garantie annulation,
- un sac à dos et des étiquettes bagages.

Les activités faites par le pèlerin en dehors du programme proposé par la direction des pèlerinages ne sont pas couvertes par notre assurance.

CE PRIX NE COMPREND PAS :

- le déjeuner du mardi 21 février 2023 et le dîner du jeudi 2 mars 2023,
- les boissons, les cafés, les extras et les dépenses à caractère personnel ;
- les offrandes pour les célébrations ;
- le supplément en chambre individuelle de 555 € ;
- le pré et le post acheminement jusqu'à l'aéroport ;

- tout ce qui n'est pas inclus dans « ce prix comprend ».

CONDITIONS D'ANNULATION :

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée avec avis de réception, adressée au : Service diocésain des pèlerinages - 16 chemin de la Pelouse – 95300 PONTOISE.

La date de réception de la lettre recommandée est retenue en cas de litige pour calculer les frais d'annulation et le montant à rembourser. Les frais d'annulation sont calculés comme suit, sur la base d'une somme forfaitaire et/ou en pourcentage du prix total du voyage :

DATE D'ANNULATION	FRAIS D'ANNULATION
Avant le 15/11/22	90 € non remboursables
Du 16/11 au 21/12/22	25% du prix total
Du 22/12/22 au 20/01/23	50% du prix total
Du 21/01 au 05/02/04/23	75% du prix total
Après le 06/02/04/23	100% du prix total

La Garantie Annulation, incluse dans le prix, couvre l'annulation en cas de force majeure (se référer aux Conditions Générales de Participation).

A réception de la déclaration écrite, le service diocésain des Pèlerinages étudiera le remboursement des frais d'annulation précisés ci-dessus sur présentation des justificatifs nécessaires (certificat médical, récépissé de la Cie d'assurances, etc.). Cependant, pour toute annulation, 90 € seront retenus pour les frais engagés.

Annulation par la direction diocésaine des pèlerinages : le pèlerinage peut être annulé par la direction diocésaine des pèlerinages ou l'agence de voyage co-organisatrice si le nombre minimum de 40 participants n'est pas atteint : le pèlerin sera alors remboursé de toutes les sommes qu'il aura pu verser mais ne pourra pas prétendre à une indemnisation.

FORMALITES DE POLICE :

Chaque pèlerin de nationalité française doit se munir **d'un passeport ayant une date de validité de 6 mois au-delà de la date de retour** (2 septembre 2023).

Attention pour les ressortissants étrangers non-européens, un visa peut s'avérer nécessaire, à vérifier auprès des consulats ou ambassades. **A noter :** c'est au pèlerin d'effectuer lui-même les démarches de demande de visa. Nous ne sommes pas autorisés à nous substituer au demandeur de visa.

RENSEIGNEMENTS :

Service diocésain des pèlerinages :
Evêché – 16 chemin de la Pelouse – 95300 PONTOISE

Tél. : 01 34 24 74 29 / 06 07 85 23 64
Mail : pelerinages95@catholique95.fr